

Compte-rendu de la table ronde « Les financements des associations »

Thème(s) abordé(s) :

➤ Le financement de l'Education Nationale :

- Une aide est apportée par l'état via les établissements scolaires sous la forme de participation aux frais de transports :
 - ✓ en 79Nord : les établissements financent la totalité des frais de transports.
 - ✓ en 79Sud : les établissements financent un forfait de 350€.
 - ✓ en 86 : les établissements financent un forfait de 200€. Le montant est revu à la hausse lorsque l'effectif de la chorale induit la mise en œuvre d'une second bus.
 - ✓ en 17 : les établissements financent un forfait de 320€..
 - ✓ en 16 : les établissements financent la totalité des frais de transports.

- Certains établissements participent également sous la forme d'adhésion :
 - ✓ en 79Nord : les établissements financent 1,50€ par élève inscrit à la chorale.
 - ✓ en 79 sud : les établissement financent une adhésion annuelle de 30€, 60€ ou 90€ selon la taille des établissements.

➤ Le financement des collectivités territoriales :

- Les communautés de communes participent dans certains départements :
 - ✓ Exemple en 17 : selon le territoire
 - ✓ En 79 Nord : selon le territoire

- Les conseil généraux (département) participent activement :
 - ✓ En 86 : 5000€
 - ✓ En 79Nord : 1500€
 - ✓ En 79Sud : 1500€
 - ✓ En 17 : 800€
 - ✓ En 16 : 0 € parce qu'aucune demande

➤ **D'autres partenariats sont également signalés :**

- le mécénat avec des entreprises comme le Crédit agricole
- le partenariat avec le CRDP dans le cadre des Chartes de chant choral
- les associations FSE des établissements scolaires : (exemple : en 79 sud allant de 50€ à 400€)

Il est à noter que nous ne bénéficions actuellement d'aucun financement de la région. La Fédération Académique des Chorales Scolaires devrait permettre dans l'avenir d'initier des démarches pour valoriser nos projets auprès de ce partenaire potentiel.